



CHARTRE DE L'ÉCOLE DE RUGBY

TOULOUSE LALANDE AUCAMVILLE



Les codes de l'éducateur

1. J'ai le droit d'être respecté de chacun : joueurs, parents, arbitres.
2. J'ai le droit à la reconnaissance de mon travail, en raison de mon investissement.
3. Je dois avoir l'appui et le soutien du club pour mes choix sportifs.
4. Je dois montrer l'exemple aux enfants : attitude, terme, propos, gestes.
5. Je dois laisser jouer les enfants sans leur crier dessus.
6. Je dois être juste, équitable, impartial et ferme : ni paternalisme, ni infantilisant.
7. Je dois être irréprochable pour mes partenaires : moralité, assiduité, ponctualité, politesse.
8. Je dois bannir la violence, les insultes et la tricherie.
9. Je dois contrôler les présences et veiller à la sécurité sur et en dehors de terrain.
10. Je dois veiller au respect du matériel et structure mise à disposition, ainsi qu'au respect de l'environnement,
11. Je dois contribuer à la sérénité du groupe et de sa dynamique en me montrant disponible, attentif, capable de susciter, d'encourager et si nécessaire de freiner,
12. Je dois privilégier l'intérêt du groupe à celui de l'individu sans pour autant négliger celui-ci,
13. Je dois considérer la compétition comme un moyen pédagogique, la façon d'obtenir un résultat étant plus importante que le résultat lui-même,
14. Je dois participer aux différentes manifestations, réunions, ou travaux organisés par l'école de rugby.
15. Je dois être responsable des infrastructures, du matériel et veiller au bon rangement de celui-ci.
16. Je dois adhérer à l'esprit sportif de l'école de Rugby.
17. Je dois respecter l'arbitre, l'environnement et l'entourage.
18. Je dois être à l'écoute de tous les joueurs.
19. Je m'engage à ne pas éduquer dans la catégorie de mon enfant, plus de deux saisons d'affilées.
20. Je suis présent au RDV de match ou tournoi sur le parking.

Cette charte est disponible sur notre site internet, dans la catégorie "Educateurs".

L'éducateur s'engage à porter haut nos couleurs, dans le respect des valeurs édictées ci-dessus et des règles sportives en vigueur.

Il est du devoir de tout responsable de l'Ecole et des parents de veiller à la mise en œuvre de cette charte. Le non-respect de la charte expose tout contrevenant à des sanctions. Les responsables de l'école de rugby du TLA XV statueront sur la personne fautive.

Ces sanctions peuvent aller de l'exclusion temporaire voire définitive de toutes activités au sein de l'école de rugby du TLA XV.

En cas de dégradation, les réparations seront à la charge du membre indélicat.

Date :

Signature du membre :
Précédé de « Lu et approuvé »